

Comment adhérer et à quel tarif*?

En s'adressant au correspondant de l'ASCE ou en envoyant le bulletin d'adhésion figurant sur le site internet avec le règlement de la cotisation.

Une journée spécifique est prévue début 2013 pour présenter toutes les activités et recevoir les adhésions.

La cotisation est annuelle par famille (assurances comprises) selon les tarifs ci-dessous :

- Carte de membre actif : 13 €
- Carte de retraité, veuve ou veuf : 10 €
- Carte de membre extérieur* : 27 €

* Les membres extérieurs sont les personnes qui ne peuvent pas être admises comme membres actifs. Ils peuvent participer aux activités de l'ASCE.

Toutefois, ils ne peuvent prétendre bénéficier des avantages sociaux (arbre de Noël).

Ils peuvent être demandeurs de séjours en unités d'accueils, sous certaines conditions.

Cette cotisation annuelle et familiale couvre l'adhérent, son conjoint ou concubin, ses enfants, ses enfants célibataires à charge de moins de 25 ans. La photo et la signature du titulaire principal doivent figurer sur toutes les cartes.

En versant une cotisation annuelle complémentaire à la carte d'adhérent pour certaines activités :

- Carte de pêche annuelle : 13 €
- Carte de pêche à la journée : 5 €

Le titulaire d'une carte de pêche (annuelle ou à la journée) peut bénéficier d'une carte d'invité au prix de 5€.

*Cette cotisation est très vite rentabilisée et parfois même dès votre toute 1ère inscription à une activité

Comment nous contacter ?

Le siège de l'ASCE est situé 17, place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres.
Vous pouvez vous adresser au local ASCE pendant les permanences (mardi et jeudi de 13h30 à 14h00 - téléphone : 02 37 20 50 51).

Vous pouvez également contacter :

Le Président :

Olivier BEAUJEAU au : 02 37 20 50 51



Le 1er Vice-président et Vice-président Culture :

Sébastien CHARPENTIER au : 02 37 20 41 02



La Vice-présidente Entraide :

Catherine DEGRAET au : 02 37 20 41 05



Le Vice-président Sports :

Gilles LEDUC au : 02 37 20 40 78



La Secrétaire générale :

Nathalie BOUHENNI au : 02 37 20 40 93



Accès Internet

http://www.fnascee.org/rubrique.php3?id_rubrique=132



pour les rubriques dotées d'un code d'accès les identifiants et mots de passe ne sont fournis qu'aux adhérents



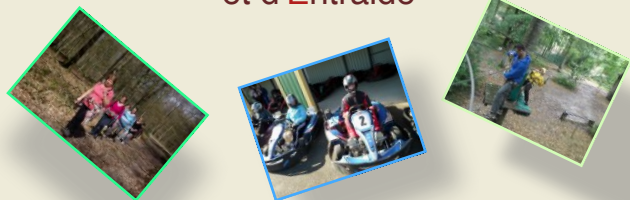
L' ASCE 28

Une association qui vous ressemble et vous rassemble

Venez la découvrir au sein de cette brochure

L' ASCE 28

Association Sportive Culturelle
et d'Entraide



Qui sommes-nous ?

Nous sommes une association dont le but principal est la création, le développement d'activités sportives, culturelles et d'entraide ainsi que la recherche de tout moyen propre à resserrer les liens amicaux entre nous et les membres de l'association.

Combien sommes-nous ?

L'association se compose de 379 membres (actifs, retraités, extérieurs) et 571 "ayants droits".

Elle est intégrée à la FNASCE (fédération nationale des ASCE) qui regroupe 45000 adhérents répartis dans 116 associations.

Pourquoi adhérer ?

Les activités :



L'adhésion permet de participer à toutes les activités sportives, culturelles et d'entraide organisées par l'ASCE 28, l'URASCE Centre et la FNASCE.

Le calendrier des activités est remis à chaque adhérent en début d'année.

Les domaines d'activités :

Sport : bowling, pétanque, volley, cyclisme, VTT, karting, randonnée pédestre, randonnée moto, pêche...

Culture : théâtre, spectacles, cabaret, sorties culturelles, concours de dessins, de photos, de mots croisés, de cartes, rallye pédestre, loisirs créatifs...

Entraide : sorties à la journée, achats groupés, billetterie, petites annonces, journée spécifique retraités (repas)...



Les niveaux d'activités :

Locales : championnat corpo ou activités spécifiques ASCE.

Régionales : challenges, manifestations culturelles organisés par l'URASCE.

Nationales : challenges sportifs organisés par la FNASCE, rencontres culturelles, Congrès.

Les avantages adhérents :



La billetterie à tarif réduit : piscine et patinoire de Chartres, parc aquatique de Fontaine Simon, parc aquaval à Nogent-le-Rotrou, cinémas de Chartres, Dreux et Nogent le Rotrou, Happyland, Futuroscope, Puy du Fou, Zoo de Beauval.

Des réductions : dans différents magasins (sur présentation de la carte ASCE).



Des achats groupés : parapharmacie, chocolats, chaussettes, bijoux etc...

Des séjours en unités d'accueil :
- séjours gratuits en unités d'accueil :

(vacances printemps-été) offerts par certaines ASCE, aux adhérents sous conditions de ressources et non imposables.

- séjours payants en unités d'accueil:

pour les loisirs, pour les vacances à tarifs très préférentiels, les ASCE mettent à disposition des unités d'accueil (caravane, appartement, maison).

Cette liste est consultable depuis le site internet.



Des partenariats spécifiques ASCE 28 : avec la GMF et la BFM.

Des partenariats spécifiques FNASCE : avec Azureva, CSF, BFM, Center Parcs, Maeva, Pierre et vacances, France Abonnements Entreprises.